



Faire un don d'argent à une fille unique

Par **gigimonta**, le **16/12/2014** à **16:40**

Bonjour,
j'aimerais savoir s'il est possible qu'une personne de 90 ans fasse à sa fille un chèque de trente huit mille euros sans problème
Avec mes remerciements cordialement

Par **domat**, le **16/12/2014** à **17:16**

bjr,
au-delà de la somme de 31865 €, les donations à un enfant portant sur des biens meubles, immeubles, des titres ou des valeurs mobilières, ainsi que des sommes d'argent au-delà de 31 865 € bénéficient d'un abattement de 100 000 € .
il faut que le donateur soit sain d'esprit.
vous pouvez consulter ce lien:
<http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/popup?espld=1&typePage=cpr02&docOid=documentstandard>
cdt